

Une tricherie peut MENER AU RENVOI

► Les sanctions varient en fonction des règlements propres à chaque université

► L'ensemble des universités de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose de son propre règlement interne pour les épreuves des sessions d'examens et les remises de travaux académiques.

En effet, les décrets du 31/03/2004 de l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen, du 05/08/1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Écoles et celui du 20/12/2001 fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique prévoient que les règles en matière de fraude sont définies dans le règlement des études.

Au niveau de l'Université libre de Bruxelles (ULB), il y a une évaluation et une gradation dans le domaine des fraudes. En cas de tentative de triche ou de tricherie avérée, "une procédure est mise en place au niveau de la faculté ou de l'université", assure Philippe Emplit, vice-recteur en charge de l'Enseignement.

Au niveau des sanctions, les risques encourus sont similaires à chaque université : l'annulation de la copie par l'enseignant en charge de l'examen, l'établissement du degré de la fraude et recommandations faites au jury de session d'une sanction à établir.

CELLE-CI PEUT mener de l'annulation de toute la session, voire des deux sessions, jusqu'au renvoi de l'université.

Si le cas jugé est trop important, l'instance disciplinaire de l'université est saisie et une commission ad hoc sur des compétences juridiques est

saisie. "La sanction peut aller du simple avertissement à la suspension durant cinq ans d'inscription à tout établissement de la Communauté française", assure Philippe Emplit.

Par ailleurs, l'Université de Liège (ULg) dispose d'un service de médiation en cas de litige entre un enseignant et un étudiant.

Si ce service peut concerner les tricheries, il est surtout mis en place pour les différents cas de plagiat de travaux ou mémoires.

Ainsi, une sensibilisation et une prévention des fraudes sont menées à l'entrée de l'étudiant à l'ULg. Ils reçoivent une brochure explicative, en plus du site internet explicitant les différentes formes de plagiat, mis à leur disposition.

DEPUIS 2009, *Euphorus*, un logiciel de contrôle du plagiat, est mis en place à l'ULg. Le document est passé dans le programme pour détecter un degré de similitude entre un travail et un texte d'origine. Le programme va alors analyser une version électronique du travail et donner un taux de similitude. Le professeur qui a des doutes convoque l'étudiant. Si ce dernier n'est pas d'accord, la cellule de médiation entre les deux parties intervient.

Du côté des Facultés universitaires Saint-Louis (FUSL), seul le jury est souverain pour décider de la sanction.

En fonction du degré de gravité ou de récidive, le dossier est transmis au recteur et une sanction disciplinaire peut être prise.

Nicolas Franchomme

Nos unifs mal ar



► Écrire sur son poignet est une méthode presque vieille comme l'école. © SHUTTERSTOCK

Des soutiens-gorge INTERDITS!

► Petit tour du monde des moyens parfois saugrenus pour prévenir les égarements

► Aucun pays ne prend la tricherie lors d'un examen à la légère. Ainsi, tous les moyens sont bons pour éviter toute tentative de tricherie.

■ En Chine, par exemple, des étudiantes ont été priées de retirer leur soutien-gorge à balaine métallique lors du *gaokao* (l'équivalent chinois du baccalauréat) car des détecteurs de métaux ont été mis en place à l'entrée des épreuves pour éviter le recours aux appareils électroniques.

Pour autant, des cas de triche avec des minicaméras et micros placés dans les gommages ou des écouteurs sur les lunettes ont

été constatés. Pour éviter cette tricherie organisée, la police est mandatée pour surveiller les épreuves, en plus des caméras installées dans les salles.

■ En Angleterre, les contrôles sont drastiques et proportionnels au nombre réel de tricheurs: en 2009, 4.500 tentatives de triche (dont 1.897 pour usage de matériel interdit) ont été constatées lors des épreuves du A-Level. Il n'est guère étonnant de relever un nombre important de tricheries démasquées étant donné que les Anglais affectionnent particulièrement la vidéosurveillance lors des examens.

■ Au Danemark, la stratégie mise en place pour éviter la tricherie lors du A-Level est... d'autoriser l'usage d'internet durant les examens ! Une idée saugrenue mais qui est justifiée: les étudiants sont évalués sur la réflexion, la recherche et la synthèse de l'information, contextualisées dans leurs réponses. L'échange d'e-mails, de messages instantanés et le plagiat sont évidemment interdits et contrôlés sur chaque poste durant l'épreuve.

■ Au Japon, on ne badine pas avec la triche. Un étudiant l'a appris à ses dépens. Le gros malin a mis sur *Yahoo!*, lors de son épreuve, les questions auxquelles il ne pouvait répondre, afin de bénéficier de l'aide d'internautes. Le tricheur a malheureusement été repéré et trahi par son adresse IP. Ce dernier a donc été arrêté par... la police car il a porté atteinte à la crédibilité des examens d'entrée aux universités. Pour une tricherie, l'étudiant risque jusqu'à trois ans de prison.

Nicolas Franchomme

Quand la fraude vit avec son temps

La fraude aux examens: le phénomène n'est pas nouveau, et les techniques évoluent avec leur temps. Un marché existe déjà et des sites Internet en font leur spécialité.

Si les bons vieux copions (un papier dissimulé que l'on sort et/ou consulte au



moment opportun ou en allant aux toilettes) ne sont pas démodés, les techniques de triche high-tech ou 2.0 se font plus nombreuses. En voici quelques exemples.

■ Les téléphones nouvelle génération sont évidemment très prisés. Ils permettent diverses utilisations. Que ce

soit consulter des notes, naviguer sur le web, écouter des enregistrements via une oreillette - qui peut être Bluetooth et très discrète - ou encore échanger SMS ou conversation avec un complice à l'extérieur.

■ Basées sur le même principe, tout aussi efficaces mais beaucoup plus discrètes à utiliser: les montres intelligentes sont amenées à fortement se développer prochainement.

■ Plus classique et redoutable, le stylo à encre invisible ou dite sympathique. Mais il nécessite

une source de lumière ultraviolette pour en révéler le contenu, ce qui n'est pas toujours discret.



► L'oreillette Bluetooth très utilisée.

■ Enfin, une méthode osée reste celle de faire passer l'épreuve par un camarade complice...

E. St. (St.)



► Le stylo à encre invisible a ses adeptes.

mées CONTRE LA TRICHE!

▶ En Belgique, il est difficile de contrôler les quelques étudiants tentés par la tricherie

▶ Que l'on soit en secondaire ou à l'université, les étudiants sont relativement nombreux à faire usage de la triche pour assurer un (voire plusieurs) examens.

La fouille au corps étant interdite, l'avertissement et les sanctions annoncés avant le début de l'épreuve sont les seuls moyens dissuasifs en Belgique.

Mais les étudiants s'adaptent facilement aux technologies de leur époque.

AINSI, L'ESSOR DES nouvelles technologies telles que le smartphone a mené certains

étudiants à l'innovation. Il est maintenant possible de posséder une version au format électronique d'un résumé de syllabus sur un simple smartphone.

Celui-ci donne également l'accès à Internet. De quoi encourager les plus audacieux dans leur tentative de triche.

Mais actuellement, rien n'empêche évidemment un étudiant de se rendre aux toilettes pour consulter son téléphone portable.

En France, l'idée de poser des brouilleurs de GSM dans les auditoriums a été proposée mais rapidement interdite.

Ce système émet des ondes

électromagnétiques, tout aussi nocives pour la santé, que peuvent être les ondes propagées lors d'une communication. Il n'est autorisé que dans les salles de cinéma et de théâtre.

Un autre moyen est le détecteur de communication électronique. Si ce dernier identifie des ondes émises lors d'un appel (une diode témoin s'allume), il ne permet pas d'écouter la conversation.

EN OUTRE, LES MOYENS de tricher sont encore très nombreux. La traditionnelle antisèche est toujours employée, mais adaptée à notre époque : scanner une page de syllabus

en taille très réduite, par exemple.

L'échange de documents durant l'épreuve, la communication avec un voisin ou encore des annotations dans un livre autorisé lors de l'épreuve constituent également des cas de tricherie.

Par ailleurs, l'usurpation ou la substitution d'identité sont considérées comme faute grave. L'année dernière, un étudiant de la faculté de Psychologie de l'ULB s'est présenté à un examen oral sous l'identité d'un autre étudiant pour lui faire réussir son épreuve. Les étudiants se sont

fait pincer et ont été renvoyés de l'université pour faute grave.

Le plagiat, même involontaire, constitue également une fraude. S'approprier les idées d'un tiers sans les référencer dans un travail académique est sanctionné par l'ensemble des universités belges.

DES SANCTIONS tant sur le plan académique (une note de 0/20) que sur le plan disciplinaire (l'annulation de la session ou l'exclusion de l'université) seront prises, en fonction du caractère délibéré du plagiat et du degré de gravité. Si le plagiat reste fréquent, les tricheries sont, elles, relativement rares au sein des universités.

Nicolas Francomme

Le smartphone a mené certains étudiants à l'innovation

Copie destinée à Valerie.Bombaerts@ulb.ac.be

Quand les smartphones manquent à l'appel

Une étudiante de la Solvay Brussels School, l'école de commerce de l'Université Libre de Bruxelles, fait actuellement l'objet d'une enquête pour tentative de tricherie. L'étudiante en question disposait sur elle d'un smartphone. Si elle n'a pas été prise en flagrant délit de tricherie, la procédure pour tentative doit tout de même être entamée.

"Il faut voir les consignes pour smartphone établies par le professeur", assure Philippe Emplit, vice-recteur en charge de l'Enseignement.

EN RÈGLE GÉNÉRALE, le professeur proscribit tout usage ou possession de téléphone portable et smartphone durant l'épreuve. Ils doivent être déposés sur le bureau de l'enseignant avant l'entame de l'examen.

Dans le cas de l'étudiante dont il est question plus haut, "les consignes de l'enseignant seront couplées à une décision plus importante des autorités universitaires, en fonction de l'avis du doyen de la faculté", ajoute Philippe Emplit.

N. Fr.



▶ Des étudiants discutant (peut-être !) d'histoires de tricherie devant la cafétéria de l'ULB. © BAUWEREAERTS

FRAUDE ET FOLLES anecdotes

▶ Certains cas de fraude dépassent parfois l'entendement

▶ Tout au long de leurs carrières, enseignants et professeurs ont dû rencontrer toutes sortes de fraudes. À condition que le candidat ait échoué dans sa tentative, bien entendu.

Ce n'est pas le cas d'un étudiant de l'ULB qui confie anonymement s'être fait remplacer par un complice lors d'un examen de droit, il y a deux ans de cela. L'astuce a consisté à coller la photo d'identité de son complice sur sa carte d'étudiant. Ce qui est beaucoup plus difficile aujourd'hui

avec les nouvelles cartes.

À l'opposé, outre-Atlantique, un cas spectaculaire de fraude sans précédent a été mis au jour, en août dernier. Et pas n'importe où : à Harvard ! Dans l'une des universités les plus sélectives et les plus chères au monde (environ 46.000 euros par an).

125 ÉTUDIANTS ont été accusés de participer à une organisation de tricherie aux examens. La moitié a été renvoyée ou fait l'objet d'un sursis, l'autre s'en sort sans mesures disciplinaires.

Plus proche, en France, un professeur avait confié à ses lycéens un devoir sur un poète du XVII^e siècle introuvable ou presque sur le Net. Il avait pris le soin d'"inventer" de multiples références sur la Toile. Résultat : 51 élèves sur 65 sont allés copier ce qu'il avait mis en ligne !

Il arrive que les élèves ne sont pas les seuls à déborder d'ingéniosité quand il est question de triche.

E. St. (St.)

Le jeu n'en vaut pas LA CHANDELLE

▶ "Il y a peu de triche, et rarement de façon préméditée."

▶ Au sein de l'ULB, la triche ne semble pas monnaie courante. Si la tentation est grande au regard du peu de surveillants présents lors des examens, selon les étudiants rares sont ceux qui osent franchir le pas.

Un étudiant confie qu'"il y a peu de triche, et rarement de façon préméditée". Mais son camarade semble le contredire : "Pour les petites interros, tu notes les solutions quelque part sur le bras, et attends que l'assistant soit un peu loin avant de les consulter." "Mais jamais pour les gros examens", ajoute-t-il aussitôt.

Si plaider sa cause après s'être fait attraper lors d'une

interro est envisageable pour certains, le faire pour un examen semble trop risqué.

POUR D'AUTRES, il y a tricher... et tricher. Ainsi, jeter un coup d'œil sur la copie du voisin - avec le risque de recopier une erreur ! - ne semble pas entrer dans cette catégorie pour tous.

Si une grande partie des étudiants reconnaît avoir fraudé ou tenté de frauder en humanités, la plupart n'y songent pas une fois arrivés à l'université. Le jeu n'en vaut pas la chandelle; les sanctions encourues semblent suffisamment dissuasives.

E. St. (St.)

Questions dérobées à Cardinal Mercier

Session d'examens perturbée, mardi, au sein du collège Cardinal Mercier de Braine-l'Alleud qui compte quelque 1.000 élèves.

Les armoires où étaient entreposées les questions d'examens des 4^e, 5^e et 6^e secondaires ont été forcées. Les enveloppes ont été ouvertes et les

questions vraisemblablement photographiées.

Le pot aux roses ayant été découvert, d'autres questions ont pu être imprimées et les examens ont eu lieu, avec un peu de retard.

Seul un examen a dû être postposé.

Y. N.